



DOSSIER de CANDIDATURE
aux épreuves d'entrée en formation
DEJEPS Perfectionnement Sportif
Mention : Tir sportif
Année 2016/2018



MN2

Identification du candidat :

NOM : Prénom :
 Nom de jeune fille :
 Date et lieu de naissance : le [] [] [] à :
 Adresse :
 CP : Ville :
 ☎ : [] [] [] [] [] Portable : [] [] [] [] []
 E.mail :
 Nationalité :
 Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e) veuf(ve) / nombre d'enfants :



Situation au regard de l'emploi

Etes-vous :
Salarié(e) Type de contrat : (CDI, CDD, CAE, CUI, etc.) **Précisez** :
 Handicapé(e)
 Adresse employeur :
Demandeur d'emploi inscrit : depuis le :
 N° identifiant :
Sans emploi non inscrit oui non
Bénéficiaire du RSA oui non
 Durée totale en nombre de mois de votre **expérience professionnelle ou non** (y compris travail saisonnier, bénévolat, intérim) :
Prise en charge envisagée pour votre formation :
 Régime de **sécurité sociale** auquel vous êtes affilié(e) :
 A la **caisse** de (ville, département) :
 A quel **titre** (personnel, ayants droit, étudiant...) :
 N° de **sécurité sociale** : [] [] [] [] [] [] [] []
ATTENTION : Si vous êtes inscrit(e) à la sécurité sociale étudiante, il vous faudra à partir du 31/12/2016 vous inscrire à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre domicile habituel

Niveau d'études ou de formation

Niveau V : Brevet des collèges
 Diplômes acquis Niveau atteint
 Précisez :
Niveau V : BEP
 Diplômes acquis Niveau atteint
 Précisez :
Niveau IV : Baccalauréat
 Diplômes acquis Niveau atteint
 Précisez :
Niveau III : DEUG -DUT
 Diplômes acquis Niveau atteint
 Précisez :
Niveau II : Licence
 Diplômes acquis Niveau atteint
 Précisez :
Niveau I : Master, DESS, Doctorat, ... etc.
 Diplômes acquis Niveau atteint
 Précisez :
Diplôme sportif :
BAPAAT Date :
TC 1 Date :
BEES 1 Précisez :
BP JEPS Précisez :
DE JEPS Précisez :
AUTRES Précisez :
 Activités socio-culturelles : (BAFA, BAFA, BASE...)

DOSSIER A RETOURNER AU PLUS
TARD le vendredi 26 mai 2016
au CREPS de Bordeaux

Investissement dans le milieu du tir sportif

Club d'appartenance : N°

Nom du Président Téléphone :

@ :

N° de licence : (Joindre obligatoirement la photocopie) Ligue :

Etes-vous pratiquant dans votre club ? Oui Non

Etes-vous bénévole dans votre club ? Etes-vous dirigeant de votre club ?

Oui Non

Oui Non

Etes-vous dirigeant d'un Comité Départemental ?

Oui Non Indiquez le nom :

Etes-vous dirigeant d'une Ligue de Tir ?

Oui Non Indiquez le nom :

Avez-vous une perspective d'emploi à l'issue de la formation ?

Oui Non

(Précisez le nom de l'employeur ou du club) :

Etes-vous investi dans une ou d'autres associations ? Si oui quelle est la nature de votre engagement et pour quelle association ?

.....
.....
.....
.....

Conditions d'inscription

EXIGENCES PREALABLES REQUISES POUR ACCEDER A LA FORMATION

- Etre âgé(e) de 18 ans au moins à l'entrée en formation,
- Etre titulaire de l'attestation à l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou titre équivalent, l'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours effectuée lors de l'appel de préparation à la défense n'est pas valable.
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la discipline certifiée par la mention, datant de moins de trois mois,
- Etre en possession d'une attestation d'encadrement en responsabilité en tir sportif (1 saison sportive ou 200 heures dans les 5 dernières années) délivrée par le directeur technique national du Tir.
- Etre en possession d'une attestation de participation à quatre compétitions en tir sportif (couvrant au moins 2 saisons sportives au cours des 5 dernières années) délivrée par le directeur technique national du Tir
- Etre titulaire du carnet de tir
- Etre en possession d'une attestation de réussite à un test technique (pistolet et carabine ou tir au plateau) organisé par la FFTir (niveau « Cibles Couleurs » orange), délivrée par le directeur technique national du tir. **Une session sera organisée pendant les championnats de France 25/50M pour les candidats ne possédant pas cette attestation de réussite !**

DISPENSE DES EXIGENCES PREALABLES

Est dispensé de la vérification des exigences préalables, le candidat titulaire de l'un des diplômes ou brevet fédéral suivant :

- Le brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option « tir sportif » ;
- Le certificat de spécialisation « tir sportif » associé au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- Le diplôme fédéral d'entraîneur premier degré délivré par la Fédération française de tir.
- Est également dispensé de cette vérification des exigences préalables le sportif de haut niveau du tir inscrit ou ayant été inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'art. L.221-2 du code du sport.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la formation comprend de nombreux déplacements, ainsi qu'une partie à distance (équipement informatique fortement recommandé)

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,
- les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation au **DE – JEPS mention Tir sportif organisée les 21 et 22 juin au matin, suivi des épreuves de positionnement du 22 au 23 juin 2016**

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait le : _____

Signature de (de la) candidat(e) :

Les tests de sélection auront lieu au CREPS de Bordeaux le 21 et 22 juin 2016.

I. Présentation des épreuves

Le mardi matin : présentation des épreuves et de la formation.

II. Tests écrit

Un test écrit sera organisé le mardi matin sur informatique, durée 1H30 : cette épreuve porte sur les connaissances générales de l'activité tir.

Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à s'exprimer par écrit, à structurer sa réflexion et à argumenter ses propositions.

III. Entretien et tests de connaissance

Un entretien d'une durée moyenne de 30 minutes avec un jury de formateurs sera organisé le mardi après midi. Les 10 premières minutes seront consacrées à la présentation par le candidat de ses motivations et de son projet professionnel. Les 20 mn d'entretien prennent appui sur le dossier de renseignements rempli lors de l'inscription du candidat.

L'exposé et l'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à s'engager dans la formation, à rendre compte de son expérience dans l'encadrement du tir et à préciser son projet professionnel.

En parallèle des entretiens, les candidats auront à répondre à des questionnaires relevant des thématiques suivantes : technique, pédagogique, réglementation.

IV. Pratique personnelle et analyse du geste technique

Le mercredi matin, les candidats seront évalués sur leur pratique personnelle en tir sportif (tir à 10m pistolet ou carabine en fonction de leur discipline de prédilection), ils auront également à analyser le geste technique d'un autre tireur.

Pour les candidats retenus aux tests de sélection,
une phase de positionnement aura lieu du 22 au 23 juin 2016

La formation se déroulera du 19/09/2016 au 31/05/2018 et comprend :

- **700 h de formation en centre au CREPS de Bordeaux Aquitaine à Talence (dont 136h en Formation Ouverte et à Distance (FOAD))**
- **500 h de stage**

Tarifs de la formation

Frais d'inscription : 30 € (non remboursables)

Coût de la formation : avec prise en charge par un OPCA : **6 405 €
sans prise en charge par un OPCA : **5 950 €****


Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Le service financement des formations du CREPS se charge d'étudier la solution la plus adaptée

Restauration possible sur place

Repas à l'unité : 8,20 €, Tarifs 2016 susceptibles de modifications en 2017 – Carte bleue acceptée.

Hébergement : Aucune possibilité d'hébergement au CREPS de Bordeaux mais diverses possibilités à proximité

Le dossier d'inscription est à retourner **COMPLET** au CREPS de Bordeaux
653, Cours de la Libération – 33405 TALENCE Cedex
au plus tard le jeudi 26 mai 2016

 : **Secrétariat du service formation** : 05.56.84.45.91 (pas de permanence téléphonique le mercredi après-midi)

Fax : 05.56.84.66.60 **Mél** : kina.orignac@creps-bordeaux.sports.gouv.fr

Récapitulatif des pièces à joindre OBLIGATOIREMENT à votre dossier d'inscription

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des inscriptions (jeudi 26 mai 2016) ne sera pris en compte.

- Le dossier de candidature du CREPS de Bordeaux complètement renseigné.
- 3 **photos d'identité** portant votre nom et la formation suivie au dos (dont une collée sur la 1^{ère} page).
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS de Bordeaux, d'un montant de **30,00 €** pour les frais de candidature (non remboursables).
- Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social(e) **en cours de validité** (*document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr*). **La carte vitale n'est pas recevable.**
- Si vous êtes français(e) une copie recto verso (signée) de votre **carte nationale d'identité** ou passeport **en cours de validité.**
- Si vous êtes étranger(e), une photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité.**
- le dossier : projet professionnel et exposé des motivations.
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Tir sportif datant de moins de 3 mois.
- Une attestation d'assurance** individuelle-accident et responsabilité civile (*à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule*) couvrant vos dommages personnels, vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*).
- 4 enveloppes :**
 - 1 enveloppe format 22,8 x 32,5 affranchie à 3,20 € et **portant votre adresse**
 - 1 enveloppe format 22,8 x 16,2 affranchie à 1,60 € et **portant votre adresse**
 - 2 enveloppes format 22 x 11 affranchies à 0,80 € et **portant votre adresse**
- Un **Relevé d'Identité Bancaire** (à titre de garantie de paiement pour le CREPS).
- Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.

Pour les français de moins de 25 ans :

- Copie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.**

Pour les candidats salariés :

- Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation.

Pour les candidats étudiants :

- Copie de la carte d'étudiant(e).

Pièces mention tir exigences préalables requises pour accéder à la formation

- La photocopie soit de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou titre équivalent (AFPS), l'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours effectuée lors de l'appel de préparation à la défense n'est pas valable.
- L'attestation d'encadrement en responsabilité en tir sportif délivrée par le DTN du Tir.
- L'attestation de participation à 4 compétitions en tir sportif (sur 2 saisons) délivrée par le DTN du Tir.
- La photocopie du carnet de tir à votre nom.
- L'attestation de réussite au test technique organisé par la FFTir, délivré par le DTN du Tir (une session pourra être organisée pendant les championnats de France 25M/50M à Volmerange pour les candidats ne possédant pas encore cette attestation de réussite).

Ou une pièce justifiant de la dispense de vérification des exigences préalables

- soit photocopie du BEES 1^{er} degré option Tir sportif ou du CS « Tir sportif »
- soit photocopie du brevet fédéral Entraîneur 1^{er} degré délivré par la FFTir
- soit photocopie de l'attestation de votre inscription sur les listes ministérielles de haut niveau

ACCUSE DE RECEPTION

De Mme/M. _____

Nous accusons réception de votre dossier le : _____

Le dossier est complet



Le dossier est incomplet



Veillez nous faire parvenir au plus vite les pièces manquantes :

- Le dossier de candidature du creps de Bordeaux complètement renseigné.
- 3 **photos d'identité** portant votre nom et la formation suivie au dos (dont une collée sur la 1^{ère} page).
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du CREPS de Bordeaux, d'un montant de **30,00 €** pour les frais de candidature (non remboursables).
- Une photocopie de votre attestation d'assuré(e) social(e) **en cours de validité** (*document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site Internet www.ameli.fr*). **La carte vitale n'est pas recevable.**
- Si vous êtes français(e) une copie recto verso (signée) de votre **carte nationale d'identité** ou passeport **en cours de validité.**
- Si vous êtes étranger(e), une photocopie de votre titre de séjour **en cours de validité.**
- le dossier : projet professionnel et exposé des motivations.
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Tir sportif datant de moins de 3 mois.
- Une attestation d'assurance** individuelle-accident et responsabilité civile (*à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule*) couvrant vos dommages personnels, vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*).
- 4 enveloppes :** 1 enveloppe format 22,8 x 32,5 affranchie à 3,20 € et **portant votre adresse**
1 enveloppe format 22,8 x 16,2 affranchie à 1,60 € et **portant votre adresse**
2 enveloppes format 22 x 11 affranchies à 0,80 € et **portant votre adresse**
- Un **Relevé d'Identité Bancaire** (à titre de garantie de paiement pour le CREPS).
- Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.

Pour les français de moins de 25 ans :

- Copie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.**

Pour les candidats salariés :

- Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation.

Pour les candidats étudiants :

- Copie de la carte d'étudiant(e).

Pièces mention tir exigences préalables requises pour accéder à la formation

- La photocopie soit de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou titre équivalent (AFPS), l'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours effectuée lors de l'appel de préparation à la défense n'est pas valable.
- L'attestation d'encadrement en responsabilité en tir sportif délivrée par le DTN du Tir.
- L'attestation de participation à 4 compétitions en tir sportif (sur 2 saisons) délivrée par le DTN du Tir.
- La photocopie du carnet de tir à votre nom.
- L'attestation de réussite au test technique organisé par la FFTir, délivré par le DTN du Tir.

Ou une pièce justifiant de la dispense de vérification des exigences préalables

- soit photocopie du BEES 1^{er} degré option Tir sportif ou du CS « Tir sportif »
- soit photocopie du brevet fédéral Entraîneur 1^{er} degré délivré par la FFTir
- soit photocopie de l'attestation de votre inscription sur les listes ministérielles de haut niveau

Le CREPS de Bordeaux met à votre disposition un service d'AIDE AU FINANCEMENT

- Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer vos formations, en totalité ou en partie. L'accès aux dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, au regard de l'emploi.
- **Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection, au moins un mois avant le début de la formation.**

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

Si vous êtes âgé(e) de moins de 26 ans, contactez la Mission Locale de votre secteur.

- **Salarié** (CDI – CDD – Contrat aidé) : vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (UNIFORMATION, AGEFOS-PME, AFDAS ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)).
- **Travailleur indépendant** : vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle. Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.
- **Sans emploi** :
 - demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi ou non inscrit (dans ce cas, il vous est vivement recommandé d'aller vous inscrire et de demander à rencontrer un Conseiller (attention : toujours honorer les rendez-vous qui vous seront donnés)).
 - allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale).
- **Personne en situation de handicap** : prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part, avec votre assistante sociale si vous êtes pris en charge.
- **Sportif de haut niveau** : prenez contact avec le CREPS, votre Fédération, votre Ligue, ou encore votre club.
- **Étudiant** : voir directement avec le CREPS.

- Attention** : 1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation ou après le début de la formation (**à prévoir au moins 1 mois avant**).
- 2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

« LE PARCOURS DE CITOYENNETE » ou « SE FAIRE RECENSER EST OBLIGATOIRE »

Dans le cadre de la professionnalisation des armées décidée par le président de la République, et pour remplacer le Service Militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons et filles.

Cette réforme a institué un nouveau «**Service National**» en instaurant un véritable «**parcours de citoyenneté**» néanmoins **le service national est suspendu et non supprimé.**

Son objectif est simple :

- Susciter **une prise de conscience collective des devoirs** que tout citoyen a, envers l'effort de défense nationale.
 - La participation, aujourd'hui à la défense nationale, se traduit par les 3 étapes du «parcours de citoyenneté».
1. L'enseignement de défense
 2. Le recensement
 3. La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (**JAPD**)

Jusqu'à l'âge de 25 ans les jeunes doivent communiquer leur adresse à l'organisme du service national dont ils dépendent.

1) L'enseignement de défense pendant la scolarité.

**Première étape obligatoire du « parcours de citoyenneté »,
l'enseignement de Défense a été prévu par la loi
dans les programmes scolaires des classes de 3^{ème} et de 1^{ère}.**

Cette sensibilisation au devoir de Défense partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective. Il revient aux enseignants de conduire son cycle librement, tout au long de l'année scolaire. En outre, cet enseignement de Défense doit être complété, dans les cours d'**E**ducation **C**ivique, **J**uridique et **S**ociale (**ECJS**) des classes de 1^{ère} et de terminale.

**En effet, la formation civique des élèves exige une réflexion
sur la politique de défense, sur les conditions de la sécurité,
et la diversification des menaces dans le monde d'aujourd'hui.**

2) Le recensement obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans.

A la mairie du domicile, démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le « parcours de citoyenneté »

Depuis le 1 janvier 1999, tous les jeunes Français garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette **obligation légale** est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La mairie (ou le consulat) délivre une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet, cette attestation est réclamée pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée).

Les données issues du recensement facilitent l'inscription sur les listes électorales, à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies et jusqu'à l'âge de 25 ans.

3) La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) :

**Troisième étape du « parcours de citoyenneté »,
la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) est obligatoire
pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.**

A l'issue du recensement, chaque jeune français est convoqué par le Bureau du service national ou le centre du service national dont il dépend, selon son souhait à l'une des trois dates qui lui ont été proposées, sur un des sites près de chez lui.

La JAPD est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, militaires et civils qu'offre aujourd'hui la Défense aux jeunes.

Opportunités professionnelles mais également opportunités d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront « s'ils le souhaitent » lors de cette journée obtenir des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptées (éducation nationale, Missions Locales, dispositif Défense deuxième chance). Un module de secourisme dispensé par la Croix Rouge a été intégré à la journée. Si le site le permet, une visite découverte du milieu militaire est organisée.

En fin de journée, un **CERTIFICAT DE PARTICIPATION** est remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est requis jusqu'à l'âge de 25 ans pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Après l'appel de préparation à la défense, les jeunes peuvent effectuer une "préparation militaire", d'une à quatre semaines effectuées dans les forces armées. Ils peuvent aussi devenir réserviste et participer à des activités de défense, en conciliant vie civile et vie militaire.

Les jeunes français peuvent également effectuer un volontariat militaire ou un engagement dans les armées ou la gendarmerie nationale afin d'acquérir une première expérience professionnelle.

DEJEPS

MENTION TIR SPORTIF

CERTIFICAT MEDICAL

DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE ET L'ENSEIGNEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES,

Je soussigné(e), Docteur _____

demeurant _____

CERTIFIE AVOIR EXAMINE

M _____ né(e) le [_____] [_____] [_____]

demeurant : _____

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique, à l'encadrement et l'enseignement **du Tir sportif**.

Observations éventuelles : _____

Fait à : _____ Le _____

Signature et cachet du médecin



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SPORTS

**DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
MENTION TIR SPORTIF**

**PROJET PROFESSIONNEL
ET
EXPOSE DES MOTIVATIONS**

**SERVANT DE BASE
AU POSITIONNEMENT**

NOM : _____ **PRENOM :** _____

PARCOURS SPORTIF

LES SPORTS PRATIQUES : (occasionnellement ou régulièrement ; licencié ou non)

.....

PRATIQUE DU TIR SPORTIF :

Club d'origine (formateur) et Ligue :

Nombre d'années de pratique :

Discipline ISSF principale :

Catégories d'âges et années :

- Départemental Régional National
 Sélections nationales International B International A

Palmarès : titres sportifs obtenus et années : (les plus significatifs)

.....

Parcours en tant que sportif dans les disciplines ISSF (indiquer le meilleur niveau de performance) :

Discipline	Loisir	départemental	Régional	National	International
Pistolet précision 10m					
Pistolet précision 50 m					
Pistolet sport 22LR					
Pistolet sport GC					
Pistolet standard					
Pistolet vitesse 25m					
Carabine 10m					
Carabine 60B couché					
Carabine 300 m					
Cible mobile 10 m					
Cible mobile 50 m					
Autres :					
Autres :					

Parcours en tant que pratiquant dans les disciplines Hors ISSF (indiquer niveau de pratique) :

Discipline	jamais	découverte	initié	perfectionnement	compétition
Armes anciennes					
Arbalète match					
Arbalète field					
Silhouette métallique					
Bench rest					
Tir sportif de vitesse					
Tir arme réglementaire					
Autres :					

Niveau technique (grades « cibles couleurs ») :

Niveau technique	Auto-évaluation	Année obtention	Niveau technique	Auto-évaluation	Année obtention
Cible blanche			Cible bleue		
Cible jaune			Cible marron		
Cible orange			Cible arc-en-ciel		
Cible verte			Autre		

PARCOURS DE FORMATION INITIALE

NIVEAU DE FORMATION INITIALE ATTEINT :

La formation initiale correspond à la scolarité obligatoire et les différents cursus qui la prolonge, avant toute entrée dans la vie active ou la vie professionnelle.

CURSUS LE PLUS ELEVE DANS CHAQUE NIVEAU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	ANNEE	DIPLOME OBTENU Oui /Non	CONNAISSANCES ACQUISES DANS DES DISCIPLINES PARTICULIERES, UTILES A L'ENCADREMENT DU TIR SPORTIF (Ce que je sais)

Joindre impérativement la copie du diplôme déclaré acquis (Dans le cas contraire, cette déclaration ne sera pas prise en compte).

PARCOURS PROFESSIONNEL

CHRONOLOGIE DU PARCOURS PROFESSIONNEL :

Reconstituez ici votre histoire professionnelle, en partant de la dernière partie de vos études (secondaires ou supérieures) ou de vos premières formations professionnelles.

EMPLOIS	ANNEE	FONCTION Intitulé du poste	MISSIONS Tâches à accomplir (ce que je devais faire)
Emploi N°1			
Emploi N°2			
Emploi N°3			

Avez-vous des diplômes Professionnels d'encadrement Tir sportif ? **Joindre une photocopie des diplômes :**

Titulaire du Tronc commun du BEES 1 : OUI NON

Titulaire du BEES 1er degré option tir sportif OUI NON

Titulaire du BEES 2nd degré option tir sportif OUI NON

Titulaire du Certificat de spécialité tir sportif : OUI NON

Titulaire du CQP Moniteur de tir sportif : OUI NON

Reconstituez votre parcours d'encadrement professionnel en Tir :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PARCOURS BENEVOLE DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF

Avez-vous eu une ou des expériences d'animation sportive ou socio- culturelle ?

OUI

NON Précisez :

Avez-vous eu des expériences d'encadrement en tir sportif ?

	Pour chaque activité indiquer : la <u>durée</u> / le <u>lieu d'activité</u> / le <u>public</u> concerné (jeunes, sénior, vétérans, féminine, handisport, scolaire...) / le <u>statut</u> (bénévole, professionnel, vacataire)			
	Club	département	ligue	Inter région
Activité sans diplôme				
Animateur				
Ecole de tir				
Initiateur				
Entraîneur				
Agent de développement				
Autre : préciser :				

Avez-vous des diplômes d'animation ?

Non professionnels : BAFA BAFD

Avez-vous des diplômes d'encadrement de la FF Tir ?

Diplôme	Date d'obtention	lieu	actif	Non actif
B.F. Animateur				
B.F. Initiateur				
C.C label « cibles couleurs »				
C.S. Label école de Tir				
BF Entraîneur 1				
BF Entraîneur 2				
Autres CS :				
Autres CS :				

Avez-vous eu des fonctions dans une association sportive ?

Fonction	Pour chaque activité indiquer : la durée / le lieu d'activité			
	département	ligue	Inter région	fédération
Président				
Secrétaire général				
Trésorier				
Bureau directeur				
Comité directeur				
Membre actif				

Avez-vous des diplômes d'arbitrage ?

Niveau d'arbitrage	Année obtention	activité	Niveau d'arbitrage	Année obtention	activité
Arbitre départemental			Arbitre régional		
Arbitre national			Arbitre international		
Spécialités			Spécialités		
ISSF cible			ISSF plateau		
Hors ISSF : AA / SM			Hors ISSF : Arb M / Arb F		
Hors ISSF : TSV / BR			Hors ISSF : TAR		

COMPETENCES INFORMATIQUES

Utilisez-vous régulièrement l'outil informatique ? (Apporter toutes précisions que vous jugerez utiles)

Dans votre vie personnelle : OUI NON

Dans le cadre de formations : OUI NON

Dans votre vie professionnelle : OUI NON

Savez-vous utiliser les logiciels informatiques suivant et quel niveau de compétence pensez-vous avoir ? :

Word : non maîtrisé utilise avec une assistance utilise en autonomie

Excel : non maîtrisé utilise avec une assistance utilise en autonomie

Power point : non maîtrisé utilise avec une assistance utilise en autonomie

Autre (précisez):

Aurez-vous pendant votre formation accès facilement ?

A internet : OUI NON

A un ordinateur fixe : OUI NON

Avez-vous un ordinateur portable ?

OUI NON

SITUATION D'ALTERNANCE

Dans quelle structure pourrait se dérouler la formation en entreprise ?

Nom de la structure :

Nom du Président :

N° de club : Ligue :

N° de téléphone : E-mail :

Adresse :

.....

Nombre de licenciés dans la structure :

Nombre de pas de tir de la structure :

10m : 25m : 50m :

100m : 200m : 300m :

Quel sera votre statut (salarié, bénévole, etc.) ? :

.....

Avez-vous repéré un professionnel du tir ou à défaut un bénévole titulaire du BEES 1, BFE 1 ou BFE 2 susceptible d'assurer les fonctions de tuteur en interne ou en externe de la structure d'alternance?

OUI NON

Si OUI, précisez son nom, ses coordonnées, son niveau de formation :

.....

.....

.....

Rappel :

Le tuteur doit posséder au minimum le BEES 1 ou 2 option Tir sportif. Par dérogation du DTN, il peut être BFE 1 ou 2.

PROJET PROFESSIONNEL

Vous souhaitez vous engager dans une formation professionnelle au Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport spécialité perfectionnement sportif mention Tir sportif :

Quelles sont vos motivations ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Qu'attendez-vous de cette formation ?

.....
.....
.....

Quel est votre projet professionnel ? (Préciser les perspectives d'emploi que vous visez). Que va vous apporter professionnellement l'obtention du DEJEPS tir sportif ?

Perspectives d'emploi à court terme :

.....
.....
.....

Perspectives de carrière à moyen ou long terme :

.....
.....
.....

Serez-vous mobile professionnellement ?

.....
.....
.....

En quoi l'obtention du DEJEPS vous paraît indispensable professionnellement :

.....
.....
.....
.....